

Paris, 13 juillet 2012

- **AUX UNIONS DEPARTEMENTALES**
- **AUX FEDERATIONS NATIONALES**

JCM/CG/AAA

Circulaire n° 108-2012

Secteur : **Marche générale de l'organisation**

Objet : **Conférence sociale des 9 & 10 juillet 2012 : tables rondes**

Cher(e)s Camarades,

Comme annoncé dans une précédente circulaire, vous trouverez ci-après une analyse plus détaillée de la « grande conférence sociale » des 9 et 10 juillet 2012.

Comme nous l'avons expliqué dans les tables rondes et devant le Président de la République (Cf. circulaire du 9 juillet) une sortie de crise systémique suppose des ruptures au niveau international, européen et national, en particulier en terme de politique économique, et tel n'est toujours pas le cas.

S'agissant plus particulièrement de ce que le gouvernement a affiché comme feuille de route, de sa responsabilité, vous trouverez ci-après nos positions et commentaires sur les principaux points.

Le Premier Ministre a, par ailleurs, répondu à une vieille revendication FORCE OUVRIERE, figurant dans nos résolutions de congrès, à savoir la remise en place d'un Commissariat au plan comme lieu permanent de dialogue, d'expertise et de prospective.

### **Démocratie sociale**

Une proposition de révision de la Constitution sera proposée après consultation des interlocuteurs sociaux à partir de l'automne 2012.

Elle vise à renforcer les procédures de consultations préalables aux projets de lois (Cf. loi Larcher de 2007) sans définir un domaine réservé aux partenaires sociaux qui exclurait le rôle des pouvoirs législatifs et réglementaires.

Autrement dit, pas de colégislation ou pas de législation directe, ce qui serait du corporatisme politique.

Bien entendu nous surveillerons attentivement ce dossier.

Par ailleurs, un bilan sera engagé au 2<sup>ème</sup> semestre 2013 sur la représentativité syndicale au vu des travaux du Haut conseil du dialogue social. Nous avons en la matière rappelé nos positions et les rappellerons bien entendu, par exemple sur le délégué syndical ou la hiérarchie des normes.

La question de la représentativité patronale sera, par ailleurs, abordée. Sont également envisagés la reconnaissance des parcours militants, la transparence financière des CE, la poursuite de la négociation IRP et la présence de représentants des salariés dans les comités de rémunération des entreprises.

## **DEVELOPPER L'EMPLOI ET EN PRIORITE L'EMPLOI DES JEUNES**

Délégation FORCE OUVRIERE : **Patrick PRIVAT**, Frédéric SOUILLOT, Sylvia VEITL

Cette table ronde était présidée par Michel SAPIN, Ministre du travail, de l'emploi, du de la formation professionnelle et du dialogue social. Madame Catherine BARBAROUX, ancienne Directrice Générale de Emploi et de la Formation professionnelle, était chargée de « faciliter » les débats.

Au cours de ces deux demi-journées de travail, FORCE OUVRIERE a notamment rappelé que s'agissant du marché de l'emploi l'heure n'était plus à la flexibilité mais au contraire à la lutte contre la précarité des emplois.

### **Développer l'emploi, en priorité l'emploi des jeunes**

Ce fut l'un des thèmes les plus tendus, en particulier au regard de la question des accords compétitivité emploi ou d'une nouvelle négociation marché du travail.

In fine, sur notre insistance sur cette question, le Premier Ministre dans son discours final a condamné les deux approches, ce qui a notamment provoqué l'ire du Medef.

Le document dit feuille de route se montre, lui, plus évasif, suite vraisemblablement à des interventions Medef/CFDT.

Nous continuerons donc à marteler nos positions, nous appuyant, sur le discours officiel.

Au vu de la situation, la priorité doit être l'emploi des jeunes notamment à travers un accompagnement vers l'emploi et dans l'emploi prenant en compte l'ensemble de leurs problématiques (logement, restauration, allocation de solidarité intergénérationnelle, protection sociale...).

A cet égard, FORCE OUVRIERE a demandé qu'un point d'étape soit effectué sur les différents ANI jeunes signés en 2011.

Dans le cadre de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, FORCE OUVRIERE a pris acte des renforts attribués à Pôle Emploi, même si ceux-ci risquent d'être insuffisants pour mettre en place un véritable suivi personnalisé. Par ailleurs, face à l'aggravation du chômage des seniors, FORCE OUVRIERE a revendiqué le rétablissement définitif de l'AER (Allocation équivalent retraite).

Les autres composantes du service public de l'emploi qu'il s'agisse des missions locales, ou encore de l'AFPA doivent également bénéficier de moyens supplémentaires.

Concernant le maintien dans l'emploi, FORCE OUVRIERE a proposé qu'une réflexion s'engage sur le sujet du chômage partiel pour lequel il convient de rétablir l'autorisation préalable de l'administration, mais aussi de travailler sur une simplification du dispositif pour permettre notamment aux TPE-PME d'y avoir plus facilement recours.

FORCE OUVRIERE a également rappelé son opposition à la négociation interprofessionnelle sur la « compétitivité emploi » tel que défendue par le patronat. Enfin FORCE OUVRIERE a fait valoir qu'il sera nécessaire d'appréhender un certain nombre de thèmes séparément notamment les emplois d'avenir, le contrat de génération, l'accès à l'emploi des travailleurs handicapés.

Le patronat est lui resté sur ces positions et demande pour les entreprises plus de souplesse, moins de rigidité, une baisse de coût du travail. Pour le Medef, ouvrir le débat de la précarité des emplois nécessite en contrepartie de permettre aux entreprises de faire évoluer les effectifs, les salaires et la durée du travail en période de crise.

Après avoir rappelé la situation de l'emploi et certaines caractéristiques (notamment le fait que 80% des embauches se font aujourd'hui en CDD), la facilitatrice Catherine BARBAROUX a eu l'occasion d'affirmer que la précarité de l'emploi actuel était aussi néfaste et contreproductif au développement des entreprises et des emplois.

Au cours de ces deux demi-journées le ministre s'est également exprimé et a notamment affirmé que la négociation « compétitivité-emploi » avait été mal engagée et qu'elle était finie !

Par ailleurs, le ministre a considéré qu'il fallait mettre à plat les aides aux entreprises et les dispositifs d'exonérations et que s'agissant de la négociation « Modernisation du marché du travail » le temps n'était pas à la négociation d'un acte 2.

Dans son discours de clôture de la conférence, Jean Marc AYRAULT, Premier Ministre, est revenu sur les sept tables rondes et en premier lieu sur celle relative à l'emploi. Comme souhaité par FORCE OUVRIERE, le Premier ministre a annoncé que des thèmes tels que les contrats de génération, l'accès à l'emploi et la formation professionnelle des travailleurs handicapés, la lutte contre le travail précaire, seront portés séparément à la négociation nationale interprofessionnelle entre les interlocuteurs sociaux entre la fin 2012 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2013, en commençant par le contrat de génération.

Les emplois d'avenir feront, quant à eux, l'objet d'une concertation entre les interlocuteurs sociaux et le gouvernement cet été.

Au regard de la situation globale de l'emploi et des mutations économiques, le Premier ministre a par ailleurs énoncé le fait :

- Ø Qu'une évaluation des aides publiques aux entreprises sera réalisée pour juger de leur pertinence en terme de développement économique et d'emploi ;
- Ø Qu'un point sur l'efficacité des politiques de lutte contre le travail illégal sera fait ;
- Ø Qu'il est nécessaire d'améliorer le dispositif chômage partiel à partir d'une évaluation de l'accord des partenaires sociaux ;
- Ø Que la négociation « compétitivité-emploi », mal engagée, n'est plus à l'ordre du jour ;
- Ø Et enfin qu'un acte 2 de la négociation sur le marché du travail n'est pas non plus dans son état d'esprit !

Le Premier ministre propose en revanche aux interlocuteurs sociaux une nouvelle démarche pour la sécurisation de l'emploi, via une négociation au niveau national interprofessionnel.

Pour le Premier Ministre cette négociation devra d'abord avancer sur la lutte contre la précarité de l'emploi pour trouver ensuite les moyens d'accompagner les mutations économiques en fonction de la situation de l'entreprise.

Dans ce cadre, le Premier ministre demande notamment aux interlocuteurs sociaux d'améliorer et de sécuriser les procédures collectives mais aussi d'encadrer les licenciements abusifs et de créer une obligation de recherche d'un repreneur en cas de projet de fermeture de site rentable.

## **DEVELOPPER LES COMPETENCES ET LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE**

Délégation FORCE OUVRIERE : **Stéphane LARDY**, Albéric DEPLANQUE, Nicolas FAINTRENIE

Cette table ronde était présidée par Thierry REPENTIN, Ministre délégué chargé de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Monsieur Vincent Merle, professeur au CNAM, était chargé de « faciliter » les débats.

FORCE OUVRIERE a salué l'organisation de cette table ronde qui devait avoir pour objet, non pas d'initier une nouvelle grande réforme de la formation professionnelle, mais d'apporter des propositions d'amélioration « par petites touches ». Pendant ces deux demi-journées, FORCE OUVRIERE a rappelé son objectif premier d'amélioration de l'accès des salariés à la formation professionnelle. En termes de méthode, elle a indiqué que les questions de gouvernance et de financement ne devaient être qu'une conséquence, et non un préalable.

Dans sa déclaration liminaire, FORCE OUVRIERE a exigé une clarification des intentions du gouvernement sur le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSP), suite aux recours déposés que nous avons déposés contre la ponction décidée par la loi de finances pour 2012 (Cf. circulaire n°48-2012 sur l'action de FO contre la ponction du FPSP).

Dans une réponse liminaire, le Ministre a indiqué qu'il n'y aurait pas de grande réforme de la formation professionnelle et que le FPSP ne serait pas ponctionné, dans un souci de rétablissement de la confiance entre l'Etat et les partenaires sociaux.

Dans le cours des débats, plus plusieurs thèmes ont été abordés.

### **Emploi et formation des jeunes et des demandeurs d'emploi**

Le gouvernement a proposé à l'occasion de cette Conférence un « plan national d'urgence » à destination des demandeurs d'emploi, des jeunes et des salariés concernés par les mutations économiques. FORCE OUVRIERE a indiqué qu'il y avait urgence à sauver l'AFPA, qui est un opérateur essentiel de la formation professionnelle continue.

Elle a également appelé à travailler à la création de synergies sur les achats de formation entre Pôle Emploi et les régions. FORCE OUVRIERE a également souligné les freins à l'emploi et à la formation des jeunes, et a demandé au Ministre que des réponses soient apportées en particulier aux difficultés de restauration, de transport et d'hébergement.

Elle a souligné qu'une meilleure articulation devait être recherchée entre les dispositifs contrats d'apprentissage et de professionnalisation, et qu'il fallait progresser sur le dispositif de la « formation initiale différée ».

Le gouvernement a apporté des éléments concrets à ces préoccupations. Concernant l'AFPA, le Ministre a fait savoir sa volonté de trouver des solutions rapidement en entamant une série de rencontres qui doivent déboucher sur un texte d'orientation à la rentrée. Les moyens seront trouvés pour consacrer la dimension de service public rendu par l'AFPA. Sur l'achat de formation régions / Pôle Emploi, le Ministre Michel Sapin réunira rapidement un groupe de travail.

Enfin, sur les freins à la formation et à l'emploi des jeunes, le Ministre a promis de trouver des solutions rapides, et de travailler sur le service public de l'orientation dans les territoires et sur la formation initiale différée.

## **Formation professionnelle des salariés**

### **Compte individuel formation**

La question de la création d'un « compte individuel formation » était à l'ordre du jour des débats. FORCE OUVRIERE a indiqué que le véritable enjeu était l'amélioration de l'accès des salariés, en particulier des publics les moins formés. Elle a ainsi insisté sur la nécessité de construire ce droit sur une logique de garantie collective et un accompagnement personnalisé.

A ce titre, elle a rappelé que la création d'un tel compte avait souvent été un échec dans les autres pays européens et que, mal construit, le risque était grand de renforcer l'inégalité de traitement. Par conséquent, FORCE OUVRIERE a demandé qu'une étude sur ce sujet soit confiée au Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie (CNFPTLV), ce qui a été accepté par le gouvernement qui a commandé un rapport qui lui sera remis au premier trimestre 2013.

Le gouvernement proposera ensuite un texte d'orientation qui sera soumis à consultation au printemps 2013.

### **Négociation du Plan de formation**

FORCE OUVRIERE a rappelé sa revendication d'une négociation du plan de formation, considérant que, en branche et parfois en entreprise, la formation est un objet de revendications et de négociations collectives. Le Medef s'est fermement opposé à cette proposition. Le gouvernement a indiqué que cette question serait abordée dans la concertation qui va s'ouvrir sur la revue des processus de négociations obligatoires.

### **Décentralisation**

FORCE OUVRIERE a rappelé que, si elle n'était pas opposée à des coopérations territoriales, elle restait extrêmement prudente sur une décentralisation totale de la formation professionnelle, qui irait à l'encontre de l'égal accès à la formation professionnelle des salariés et des demandeurs d'emploi.

Par ailleurs, FORCE OUVRIERE a indiqué qu'il était difficile de faire des propositions sur l'application territoriale de certains dispositifs sans connaître les contours du prochain acte de la décentralisation.

Le Ministre délégué Thierry REPENTIN a indiqué qu'il allait s'impliquer dans le dialogue interministériel sur la décentralisation qui allait s'ouvrir et qu'il organiserait des réunions avec les partenaires sociaux pour faire des propositions en amont du projet de décentralisation qui sera dévoilé à l'automne.

A ce titre, FORCE OUVRIERE a demandé la suppression du Conseil Régional de l'Emploi (CRE) et la consécration du Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CCREFP) comme le lieu de discussion unique en région des questions d'emploi et de formation professionnelle.

Elle a également réclamé la possibilité d'une intervention directe du Fonds paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP) en régions, ce qui avait été prévu par les partenaires sociaux dans l'ANI de 2009, mais interdit par la suite par l'Etat.

Dans son discours de clôture, le Premier Ministre a confirmé qu'il n'y aurait pas de réforme de la formation professionnelle, et que le FPSPP ne serait plus ponctionné, comme cela a été le cas lors des dernières années.

## **ASSURER DES SYSTEMES DE REMUNERATIONS JUSTES ET EFFICACES**

Délégation FORCE OUVRIERE : **Marie-Alice MEDEUF-ANDRIEU**, Serge LEGAGNOA,  
Heidi AKDOUCHE

Cette table ronde était co-présidée par les Ministres Pierre MOSCOVICI/Benoît HAMON et facilitée par M. COTIS

La priorité pour FORCE OUVRIERE dans cette table ronde était de remettre au cœur du débat la question de la politique salariale et son amélioration. Il s'agissait plus précisément de répondre aux questions suivantes : comment agir sur les salaires, comment rendre effective la réalité des dépenses des ménages dans la fixation du SMIC.

Globalement notre organisation a été entendue sur ses principales positions et revendications, à savoir son attachement à une vraie politique salariale, à remettre au cœur de ces sujets la place qui lui revient à la négociation collective de branche notamment, à la dissociation des salaires et de ses substituts, et surtout à revoir les modalités de revalorisation du SMIC. Nous avons rappelé, en ce qui nous concerne, notre objectif de 80% du salaire médian.

A titre anecdotique, il y a eu consensus général sur la proposition de suppression de la fameuse « prime dividende ou 1000 euros ».

Pour revenir sur la feuille de route sociale sur ces sujets, FORCE OUVRIERE ne peut que souligner positivement certaines des mesures envisagées à savoir :

- Ø La constitution d'un groupe de travail interministériel en vue d'une évolution des règles de revalorisation du SMIC travail avec les membres de la sous commission des salaires de la CNNC, instance dans laquelle FORCE OUVRIERE siège. A l'issue de ce groupe de travail le gouvernement présentera un projet de texte avant la fin de l'année qui sera soumis et débattu avec les partenaires sociaux dans le cadre de la CNNC.
- Ø S'agissant du rôle central des branches, le comité de suivi des négociations salariales de branches sera également réuni dès la rentrée pour examiner l'engagement des négociations au niveau des branches suite aux revalorisations du SMIC et programmer le cas échéant des actions correctrices nécessaires, un bilan global suivra effectué par le gouvernement en fin d'année dans le cadre de la procédure de revalorisation du SMIC.
- Ø Il est également prévu avec ce même comité un travail en parallèle sur les trajectoires salariales permises par les grilles conventionnelles. FORCE OUVRIERE a toujours souligné l'effet tassement des grilles dans bon nombre de branches et la non révision des grilles de classifications en dépit de l'obligation quinquennale.
- Ø Par ailleurs, le gouvernement à l'issue de cette table ronde a invité les interlocuteurs sociaux à négocier en 2013 sur les dispositifs de participation financière et d'épargne salariale.

Sur le sujet des rémunérations des dirigeants et la participation de représentants des salariés au comité de rémunération, le gouvernement présentera avant la fin d'année un projet de loi.

FORCE OUVRIERE a souligné que ces deux derniers sujets n'étaient pas des sujets prioritaires.

A l'occasion de cette table ronde FORCE OUVRIERE est revenu sur le sujet des bas salaires en demandant une nécessaire réduction des exonérations de charges sociales ainsi que sur la conditionnalité de celles-ci à l'existence d'accords salariaux.

## **ATTEINDRE L'EGALITE PROFESSIONNELLE ET AMELIORER LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL**

**Délégation FORCE OUVRIERE : Anne BALTAZAR, Janine LECOT-LOTHORE,  
Claire LE PEN, Bertrand NEYRAND**

Cette table ronde était présidée par la Ministre Najat VALLAUD-BELKACEM et facilitée par Muriel PENICAUD.

D'une manière générale les débats lors de cette table ronde ont été constructifs.

FORCE OUVRIERE a rappelé que l'égalité professionnelle H F est effectivement un sujet à faire progresser et qu'en avoir fait en lui associant la qualité de vie au travail l'objet d'une des 7 tables rondes était un signe fort.

Pour atteindre cette égalité FORCE OUVRIERE a rappelé qu'elle défendait des mesures incitatives mais aussi normatives et coercitives sans toutefois soutenir l'imposition de quotas.

Les priorités de FORCE OUVRIERE sur le sujet sont :

- Le respect de l'obligation d'égalité salariale ;
- La question centrale du temps partiel, véritable fléau du travail féminin ;
- La garde d'enfants (service public de garde, etc).

Première urgence pour FORCE OUVRIERE, qui a été entendue : le retour sur le décret d'application (du 4 juillet 2011) de l'article 99 de la loi du 9 novembre 2010 après la consultation du conseil supérieur de l'égalité professionnelle.

Sur la question du temps partiel, le gouvernement invite les interlocuteurs sociaux à l'aborder dans leur négociation qui doit débuter le 21 septembre prochain et qui pourrait aborder les sujets tels que la limitation des petits temps partiels, l'accès aux droits sociaux, amplitude et prévisibilité des horaires, rémunération des heures complémentaires.

Sur ce dernier point FORCE OUVRIERE a revendiqué l'alignement de la rémunération des heures complémentaires sur celles des heures supplémentaires c'est-à-dire une majoration de 25 % dès la première heure complémentaire.

De même FORCE OUVRIERE demande l'instauration d'un minimum horaire légal à même de garantir l'accès à la protection sociale.

Sur le sujet de l'égalité professionnelle, le gouvernement a la ferme intention de renforcer l'effectivité des lois existantes, FORCE OUVRIERE a souligné d'ailleurs sur ce point que l'arsenal législatif et réglementaire existe mais qu'il doit être amélioré mais surtout appliqué et respecté. Un groupe de travail sera créé dans le cadre du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle sur l'analyse des clarifications. Ses conclusions seront soumises à la CNNC.

Le gouvernement sur ce point propose une mobilisation tripartite avec la constitution d'un comité de pilotage qui sera réuni en septembre 2012 (gouvernement, collectivités locales, partenaires sociaux) qui sera chargé de définir et organiser des actions à mettre en œuvre au niveau national et régional, des expérimentations pouvant être conduites à ce niveau ont, par ailleurs, été annoncées :

- Groupe de travail sur l'évolution du COCT (Conseil d'orientation sur les conditions de travail) ;
- Groupe de travail sur l'évolution ANACT et ARACT ;
- Incitation à la négociation d'accords d'entreprise sur la prévention de la pénibilité.

Sur le sujet de la qualité de vie au travail, les sujets de la santé au travail et la prévention de la pénibilité ont été abordés lors de cette table ronde avec des déclinaisons dans la feuille de route sociale dessinée par le Premier Ministre.

Ainsi, il est prévu un renforcement de la négociation sur les mesures de prévention de la pénibilité dans les entreprises et les branches, ainsi que la constitution de groupes de travail sur la gouvernance de la politique de santé au travail tant au niveau national que régional.

FORCE OUVRIERE a souligné la nécessité au-delà de cette future négociation d'aborder la question de l'impact social des modes d'organisation du travail indiquant que même si cette dernière relève et doit rester de la seule responsabilité des employeurs, de nombreuses revendications syndicales portent sur le sujet en amont.

D'une manière plus générale lors de cette table ronde le nécessaire traitement transversal du sujet de l'égalité professionnelle a été souligné ce qui convient bien à nos positions sur le sujet.

D'autres champs de mobilisation ont aussi émergé de cette table ronde sur lesquels FORCE OUVRIERE restera prudente, voire vigilante, il s'agit d'une réflexion sur l'intégration dans la négociation sur la modernisation du dialogue social de mesures assurant une meilleure représentation des femmes dans les IRP mais aussi sur le processus de notation sociale des entreprises (!).

Pour Force Ouvrière, si un certain nombre de pistes ouvertes par cette table ronde répondaient à nos revendications, d'autres en étaient absentes ou insuffisantes.

D'autres encore appelleront notre vigilance voire notre opposition.

Toutefois, il y a loin de la coupe aux lèvres. D'ores et déjà des différences se font sentir, entre la table ronde et le discours du 1er ministre, puis entre le discours du 1er ministre et la "feuille de route" officielle publiée ensuite. L'épaisseur du trait ?

De trait en trait, nous risquons fort de ne plus être dans le même schéma !

## **REUNIR LES CONDITIONS DU REDRESSEMENT PRODUCTIF**

**Délégation FORCE OUVRIERE : Pascal PAVAGEAU, Frédéric HOMEZ, Philippe GUIMARD**

Cette table ronde était présidée par Arnaud MONTEBOURG et facilitée par Louis GALLOIS.

FORCE OUVRIERE a obtenu après des débats houleux et une nécessaire mise au point que cette table ronde ne traite ni de la compétitivité ni de l'approche du financement de la protection sociale par l'angle d'attaque du coût du travail

Il fallait pour FORCE OUVRIERE se recentrer dans cette table ronde sur le sujet de l'industrie et de la politique industrielle. Pour ce faire FORCE OUVRIERE a lors de ces deux jours revendiqué une politique stratégique industrielle nationale qui doit :

- Ø Réaffirmer la légitimité de l'intervention publique pour les grands domaines d'activités et en particulier pour l'Industrie ;
- Ø Défendre, valoriser et développer l'emploi, les salaires, les conditions et les moyens de travail ;
- Ø Lutter contre les délocalisations, les externalisations et stopper cette course infernale du dumping social, salarial et fiscal ;
- Ø Promouvoir des politiques publiques sectorielles, en lien avec les filières, dans le respect des branches professionnelles.

FORCE OUVRIERE a été rejointe sur ses positions et revendications en faveur de l'industrie notamment sur la mise en place rapide d'une banque nationale publique pour l'industrie intitulée banque nationale d'investissement par le gouvernement.

Cette banque doit permettre d'évaluer, mettre en cohérence puis coordonner l'ensemble des structures financières des fonds et des aides publiques bénéficiant aux entreprises.

La question de la décentralisation a été un élément de débat, l'ARF défendant une vision de l'acte 3 de décentralisation transférant la quasi intégralité des politiques publiques de l'emploi, de la FP, de l'industrie et de l'aménagement du territoire au niveau des régions, ce à quoi FORCE OUVRIERE a répondu par des positions rappelant les fondements républicains, l'égalité de droits et de traitement et la différence entre «décentralisation» et «déconcentration et coopération» : la vigilance est de mise à l'aune de l'acte 3 de décentralisation (débat à l'automne).

Le rôle de la CNI a été réaffirmé, ce qui convient à notre organisation qui considère par ailleurs que la mise en place de 12 comités stratégiques de filières industrielles dans le cadre de la CNI est un élément positif.

FORCE OUVRIERE a demandé le maintien de l'observatoire du fabriqué en France. Ses indicateurs nous semblent très intéressants à suivre pour les différentes filières industrielles.

FORCE OUVRIERE a proposé également de refonder, par la négociation dans les branches et par la concertation dans les filières, les relations entre donneurs d'ordres et sous-traitants afin notamment de mieux armer les entreprises sous-traitantes dans leurs rapports avec les groupes donneurs d'ordres.

A noter que pour prolonger cette table ronde, le Premier Ministre lors de son discours de clôture a confié une mission à Louis GALLOIS sur la compétitivité de l'industrie dont le rapport serait présenté devant la CNI avant la fin du mois d'octobre 2012.

## **ASSURER L'AVENIR DES RETRAITES ET DE NOTRE PROTECTION SOCIALE**

**Délégation FORCE OUVRIERE : Philippe PIHET, Jean-Marc BILQUEZ, Sandra TCHADJIANE**

Cette table ronde était présidée par Marisol TOURAINE, Ministre en charge des Affaires Sociales et de la Santé et facilitée par Jean- Baptiste de FOUCAULD.

### **Retraites**

Sur le sujet des retraites quatre heures de discussion ont eu lieu avec les différents participants afin d'évoquer les sujets afférents au système de retraite.

Cette discussion a été scindée en 3 tours de table, le premier consistant à poser des éléments de constat par chacun des protagonistes.

Le second fut l'opportunité de dégager les enjeux et les positions de chacun sur ce dossier de haute importance. Et Le dernier a donc consisté à donner le point de vue des participants sur ces propositions.

En préalable, la Ministre a ainsi fait état de l'attachement profond des français et du Gouvernement au système par répartition de nos régimes de retraite.

Elle a néanmoins souligné la défiance que suscitent ceux-ci, notamment auprès des jeunes.

L'un des objectifs affichés du gouvernement est à cet égard de redonner confiance aux jeunes dans le pacte intergénérationnel.

L'objectif d'une réforme du système a également été énoncé, avec la précision suivante : la solution pour une réforme de fond ne peut être que financière.

Il a ainsi été insisté sur la nécessité de tenir compte du prisme de la relation de travail et des évolutions sociétales, à savoir, l'âge d'espérance de vie, les nouveaux modes de travail, etc.

L'objectif central étant bien entendu de garantir un niveau de pension correct et la pérennité du système.

Pour FORCE OUVRIERE, ce fut l'occasion de rappeler nombres de points fondamentaux à savoir :

- Ø Il est urgent de rétablir le dispositif de l'allocation équivalent retraite (AER).
- Ø Rappelant notre opposition à la loi de 2010, nous avons demandé le retour de l'âge légal de départ à la retraite POUR TOUS à 60 ans et réduire le nombre de trimestres requis.
- Ø Pour les tenants de la retraite à la carte, nous avons expliqué qu'il y a une différence notable entre l'âge de départ à la retraite choisi et un âge de départ subi : plus de 60 % d'actifs ne choisissent pas leur âge de départ à la retraite mais le subissent.
- Ø Notre système de retraite est un bon amortisseur social, il continue d'en faire la preuve dans la crise systémique.
- Ø Il est impératif de clarifier les modes de financement, entre la solidarité entre salariés et la solidarité nationale. La première relève du contributif, la seconde de l'impôt. A titre d'exemple, les mécanismes de compensation entre régimes de salariés et régimes de non-salariés doivent être revus.
- Ø Enfin, nous avons insisté sur la nocivité de changements trop fréquents dans les systèmes de compensation de type FSV ou FRR.

Pour FORCE OUVRIERE, le ton fut clair et net :

- Ø Il n'est pas question de valider en quoi que ce soit une ouverture vers une réforme systémique, en points ou en comptes notionnels.
- Ø Avant d'envisager de transformer l'existant, il faut s'appuyer sur les travaux techniques, notamment ceux du COR (qui ne nous engagent pas), qui évoquait tous les leviers paramétriques, dont la cotisation.
- Ø Sans nier les différences de pensions entre Hommes et Femmes, nous avons souligné, comme l'INSEE vient de le faire, que le système actuel est redistributif, dans le sens où il corrige les inégalités.
- Ø Mais la retraite par répartition ne sera, malgré les correctifs existants, que le reflet de la vie active ; la première des inégalités à corriger tient dans les différences de salaires hommes/femmes et dans le temps partiel subi.
- Ø Concernant la pénibilité, après avoir dénoncer la mascarade de 2010, nous avons revendiqué une véritable prise en compte des métiers pénibles et une prise en charge de celle ci à travers un dispositif mutualisé, accessible à tous ceux qui exercent le métier en question.
- Ø Pour répondre aux critiques d'un système de retraites peu lisible, nous avons rappelé qu'il existe depuis quelques années des structures qui informent les cotisants, et qu'elles sont multi régimes.
- Ø Enfin, nous avons revendiqué le maintien, dans le privé, d'un système dual : régime de base/régimes complémentaires, et que la gouvernance de ces derniers devait rester paritaire.

Au final , chaque participant a ainsi exposé ses positions, ce qui a permis à la Ministre de proposer d'une part d'engager d'ici peu une discussion sur les thèmes évoqués en séance ainsi qu'une phase d'analyse par le COR notamment, et d'autre part, de confier à une commission spécifique la mission de définir les solutions envisageables, et particulièrement sur le financement, après audition notamment des syndicats.

Le dossier des retraites, comme celui de la protection sociale dans son ensemble, ne peut être déconnectée de la politique économique et sociale menée, tant en terme de protection que de répartition des richesses.

Sur le plan du calendrier et de la méthode, la Ministre a proposé la remise d'un travail par la commission spécifique au Gouvernement à partir du printemps 2013 afin de donner lieu à une « concertation renforcée » avec les partenaires sociaux et in fine une prise de responsabilité par le Gouvernement par un texte législatif.

Pour FORCE OUVRIERE,

- Ø S'agissant du calendrier, nous prendrons celui indiqué par le gouvernement ;
- Ø S'agissant de la méthode, l'instauration d'une commission spécifique est envisageable mais il faut s'appuyer sur les travaux déjà effectués également, il n'est pas utile de se disperser ;
- Ø Reprenant les propos de la Ministre, nous avons relevé que concerter, même de manière renforcée, n'était pas négocier, nous avons cependant souligné le changement de méthode.

### **Financement de la Protection sociale**

Après avoir rappelé que ce terme de protection sociale va bien au-delà de l'assurance maladie, famille, vieillesse, FORCE OUVRIERE a été la seule organisation à ne pas souhaiter la mise en place du Haut Conseil au Financement de la protection sociale.

Ce dernier devrait être revu dans sa composition, mais sur le fond, il travaillera sur la diversification des ressources, en ayant aussi à l'esprit le coût du travail...

Au-delà, cette table ronde aura été pour FORCE OUVRIERE l'occasion de réaffirmer avec force nos positions en matière de financement de la Sécurité sociale.

En premier, les exonérations qui pèsent lourd dans le financement :

### **Quelques chiffres 2011**

	<u>Total exo</u>	31,2 Mds d'€
Se décomposant en allègement généraux	21,4 Mds d'€	
Exo heures sup	3,4 Mds d'€	
Exo ciblées	6,4 Mds d'€	

C'est dans les exonérations ciblées que se retrouvent les 3 Mds d'€ non compensés d'année en année.

Nous avons rappelé fermement que l'Etat doit assurer la compensation intégrale des exonérations de cotisations sociales. Dans le cas contraire, nous demandons à ce que les exonérations (allègement généraux) soient immédiatement diminuées du montant non compensé par l'Etat, cette décision peut-être prise chaque année au travers du PLFSS.

Nous sommes de ceux qui disent que la sécurité sociale ne peut pas vivre éternellement à crédit, exonérer les employeurs de cotisations sociales est une forme de crédit que la sécurité sociale ne peut assumer en période de crise, surtout si les exonérations ne sont pas compensées par l'Etat.

FORCE OUVRIERE a demandé également, une véritable évaluation de toutes les exonérations de cotisations sociales dont bon nombre ne sont que des effets d'aubaine et n'ont dont l'effet sur l'emploi n'a jamais été clairement démontré.

S'agissant du financement de la branche famille, si nous sommes satisfaits de l'abandon de la TVA sociale que nous avons très largement critiquée et combattue, nous sommes tout autant opposés à tout transfert d'une cotisation employeur vers la CSG éventuellement payée par les salariés et retraités.

Une telle décision aurait un impact négatif immédiat sur les salaires net, c'est-à-dire le pouvoir d'achat, ce qui aurait pour conséquence d'amplifier la politique d'austérité qui règne actuellement.

Une modification substantielle du financement de la branche famille, ne peut selon nous se prendre sans une réflexion beaucoup plus large et globale du financement de la protection sociale où l'on pourra déterminer la nature des prestations, la part inhérente à la solidarité salariale et donc à la cotisation, celle inhérente à la solidarité nationale donc à l'impôt.

Pour la branche maladie, nous avons rappelé que ces dernières années ont été marquées – y compris 2012 – par un ONDAM très contraint aux prix d'efforts particulièrement important notamment pour les assurés sociaux, mais aussi pour l'hôpital public et d'autres.

Les années 2010 et 2011 ont été marqués par un respect de l'ONDAM pour la première fois depuis sa création en 1997, au prix d'effort important de la part des assurés.

Des tensions importantes apparaissent sur les recettes en 2012 qui peuvent faire craindre les difficultés en 2012.

Nous demandons que soit confirmé la proposition du candidat à la présidentielle de porter l'ONDAM en 2013 à 3% particulièrement eu égard à la situation budgétaire des établissements publics.

C'est pourquoi pour FORCE OUVRIERE l'annonce de 2,7% à la Commission des Comptes de la Sécurité sociale reste insuffisante.

Nous avons également marqué notre accord aux annonces faites par le gouvernement pour de nouvelles recettes :

- Ø Augmentation du forfait social de 8 à 20% ;
- Ø Remise en cause du dispositif d'heures sup de la loi TEPA à l'exception des entreprises de moins de 20 salariés.

La feuille de route sociale du gouvernement, à la suite de cette table ronde, prévoit les mesures suivantes :

- Ø La saisine dès septembre 2012 du Haut Conseil, révisé dans sa composition, de financement de la protection sociale qui sera chargé d'élaborer un diagnostic sur les modalités actuelles de financement, puis un rapport préalable à une concertation qui s'ouvrirait en début 2013 ;
- Ø De même, le gouvernement prévoit la saisine d'organismes de concertations concernés sur le sujet des évolutions structurelles en nature de dépenses avec l'objectif d'attendre une meilleure régulation ;
- Ø Plus généralement, il est prévu une concertation permanente dans le cadre de la préparation des projets de loi pour la Sécurité sociale tout au long du quinquennat.

En résumé, cette conférence nous aura permis de réaffirmer nos positions et revendications, sans procès d'intention.

Pour autant, nous resterons vigilants sur la discussion qui va s'ouvrir sur le financement de la protection sociale collective.

Nous réaffirmerons nos positions et notre attachement à la cotisation comme mode de financement principal de la protection sociale collective.

Autant, comme nous l'avons toujours exprimé, nous demandons un débat sur la clarification des responsabilités et financements, autant nous sommes en désaccord sur ce que d'aucuns appellent un choc de compétitivité lié au coût du travail

## **MODERNISER L'ACTION PUBLIQUE AVEC SES AGENTS**

Délégation FORCE OUVRIERE : **Michelle BIAGGI**, Didier BERNUS, Christian GROLIER

Cette table ronde était présidée par la Ministre Marylise LEBRANCHU facilitée par Bernard PECHEUR.

Pour rappel très attachée au service public républicain c'est FORCE OUVRIERE qui tenait à ce qu'un des tables rondes porte sur le sujet et c'est à son initiative que celle-ci s'est tenue.

Il s'agissait pour FORCE OUVRIERE avant toute chose de débattre et de se positionner sur le service public républicain avec deux préalables indispensables pour ce faire : l'arrêt de la RGPP qu'ainsi qu'une remise à plat de la loi HPST et de la réforme territoriale ainsi qu'une évaluation contradictoire de l'Etat du service public républicain qui pourrait se faire dans le cadre du rétablissement du Commissariat au Plan.

Ces deux préalables selon FORCE OUVRIERE devant permettre à chacun de se positionner clairement sur l'avenir du service républicain.

Pour FORCE OUVRIERE, il était aussi important dans un second temps d'aborder les questions plus directement liées au statut y compris le jour de carence, la mobilité ou le point d'indice.

Globalement on peut dire que FORCE OUVRIERE a été entendue sur le point central c'est-à-dire l'arrêt de la RGPP et l'évaluation de la situation du service public au 25 septembre.

Néanmoins nous restons vigilants, soulignant la contradiction entre l'annonce de la fin de la RGPP et son évaluation et les diminutions d'effectifs annoncées. En effet l'annonce de l'objectif de diminution de 2,5 % par an des effectifs des ministères jugés non prioritaires pour 2013-2015 continue de planer. Ne pas les geler est contradictoire avec la fin de la RGPP et son évaluation.

En ce qui concerne les fonctionnaires et agents publics, pour FORCE OUVRIERE le dialogue social doit devenir une priorité.

D'ores et déjà le gouvernement a annoncé un programme de négociations et de concertations dès la rentrée. Ainsi une concertation dès l'automne 2012 est prévue sur la rémunération ; l'évolution de carrière et la mobilité des 5,3 millions de fonctionnaires.

D'autres concertations concerneront la réforme sur les moyens syndicaux, l'égalité hommes/femmes, sujets pouvant déboucher par la suite sur des négociations fin 2012 début 2013.

D'autres sujets ont été abordés tels que les questions de santé et de sécurité au travail qui devront faire l'objet d'un bilan ( bilan de l'accord de 2009 sur ces questions) ainsi que la question des agents contractuels , sur ce sujet le comité de suivi de l'accord du 31 mars 2011 relatif à la situation des agents contractuels sera réuni à la rentrée.

La question spécifique des agents de l'outre-mer a été soulevée également lors de cette table ronde et sera examinée ce qui constitue une demande de FORCE OUVRIERE.

Au final une série de concertations donc un dialogue social réinstauré dans la fonction publique dans un contexte difficile néanmoins difficile et contraint pour l'emploi et le pouvoir d'achat des fonctionnaires ce qui se résume pour FO à un dossier qui risque « de rester rock and roll ». Un document récapitulatif des revendications a été mis au point.

## CONCLUSION

Si l'on peut considérer qu'un dialogue social normal a été engagé, précédé de multiples concertations bilatérales avec les ministres, leurs cabinets et les plus hautes autorités de l'Etat, il n'en reste pas moins qu'il va falloir être plus que vigilant, à la fois parce que la crise s'aggrave, que certains points sont ambigus voire contradictoires et que le « diable peut se cacher dans les détails ».

Nous avons en tout cas, concernant FORCE OUVRIERE, déminé à ce jour certains points, notamment de méthode, qui sont loin d'être anodins (pas de diagnostic partagé, rapport/contrat loi par exemple) car pouvant remettre en cause la liberté et l'indépendance syndicales.

Sur ces questions, notamment, le Medef qui réclamait l'automaticité du contrat en loi ou la CFDT qui voulait qu'une loi non négociée soit anticonstitutionnelle ne sont pas parvenus à leur fin.

Sur d'autres points, nous avons le sentiment d'avoir été entendus.

Pour toutes ces raisons les mois à venir seront essentiels pour les travailleurs : vigilance, détermination, clarté des positions, liberté de comportement seront, pour FORCE OUVRIERE notre ligne de conduite.

Amitiés syndicalistes.

**Jean-Claude MAILLY**  
Secrétaire Général